

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Lundi 20/02/2017 – 20h30 – Rioux Martin

(Articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du CGCT)

CONTEXTE REGLEMENTAIRE :

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et **les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants** (notre cas avec la commune de Coutras). L'organe délibérant doit, **au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat d'orientation budgétaire sur les orientations générales de ce budget.**

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants. Le débat d'orientation budgétaire constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population, même si cette participation reste soumise au bon vouloir des intéressés. Selon la jurisprudence, la tenue du débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle, ce qui a pour conséquence que la délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Afin de pouvoir utilement débattre des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée. A cet effet, conformément aux dispositions des articles L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du code général des collectivités territoriales, **les membres de l'organe délibérant doivent être destinataires, préalablement à la séance au cours de laquelle se tiendra le débat d'orientation budgétaire, d'une note explicative de synthèse dans les communes de 3 500 habitants et plus et leurs groupements et d'un rapport dans les départements et les régions.**

La présente note a pour objet de vous présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2017. **Conformément à l'article L 2312-1 relatif au débat d'orientations budgétaires, ce rapport doit présenter les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment sur les dépenses de personnel, les avantages en nature et le temps de travail du personnel.** Une délibération spécifique prend acte du débat. La mise en ligne de ces informations doit être effectuée sur le site du syndicat.

Cette note a été réalisée dans l'esprit de la loi.

Le vote du budget primitif 2017 aura lieu le jeudi 30 Mars 2017 à 20h30 à la salle des fêtes de Rioux Martin.

1°) BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2016

Sous réserve de l'affectation des résultats de l'exercice 2016, qui interviendra lors du vote du compte administratif de l'exercice et sous réserve de la vérification avec les services du Trésor Public, le résultat provisoire est le suivant :

Investissement :

- Recettes : 185 409.55 €
- Dépenses : 203 798.72 €
- Résultat : - 18 389.17 €

Fonctionnement :

- Recettes : 255 683.29 €
- Dépenses : 131 253.76 €
- Résultat : + 124 429.53 €

Le résultat fait donc apparaître un excédent pour l'exercice 2016 de l'ordre de **+ 106 040.36 €**.

Résultats auxquels il faut rajouter le résultat de clôture de l'exercice précédent de 2015 : 135 999.26 € en investissement et 132 740 € en fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice 2017 est de 257 169.53 €.

L'excédent d'investissement restant à reporter sur l'exercice 2017 est de 117 610.09 €

2°) GESTION DE LA DETTE

L'emprunt contracté par le SIAH du bassin de la Dronne (Coutras) a été remboursé par anticipation **le 1^{er} avril 2016**. Ce remboursement anticipé a représenté 44 712.95 € de capital restant dû, de 1 842.17 € d'intérêts, de 4 732.46 € d'indemnité de remboursement anticipé et de 500 € d'intérêts de retard par rapport à l'échéance du 1^{er} janvier 2016.

Depuis le 2 avril 2016, le SIAH des bassins Tude et Dronne aval n'a plus de dettes et plus d'emprunts en cours.

3°) PERSONNEL

Année 2016

Suite à la fusion du SIAH du Sud Charente, bassins Tude et Dronne avec le SIAH du bassin de la Dronne au 01/01/2016 et pour répondre aux besoins administratifs croissant liés à la taille du nouveau syndicat et aux programmes de travaux engagés différents moyens humains ont été mobilisés.

Une adjointe administrative de la fonction publique territoriale :

Géraldine NADAUD a été recrutée le **01/10/2016** à 5 heures par semaine.

Une **convention de mise à disposition de service a également été signée avec la commune de RIOUX-MARTIN** pour une mise à disposition de services, 5 heures par semaine pour 400 €/mois, soit un total de 10 heures de secrétariat par mois en plus, depuis le 1^{er} octobre 2016. Coût pour l'année 2016 soit 3mois : 1200 €.

La **convention de mise à disposition de service a été signée avec la Mairie de Chalais**, pour les paies et la comptabilité et la gestion des dossiers du personnel. Elle a été signée au 1er avril 2016.

Coût pour l'année 2016 : 9/12^e d'année = 2 162 €.

Les bases des coûts horaires liées aux deux conventions de mise à disposition de personnel sont les même.

Parmi les quatre stagiaires accueillis en 2016, une stagiaire, Marion VILLEGGER, a travaillé 6 mois au syndicat, dans le cadre d'un mémoire pour son MASTER 2 sur le PPG de la Dronne aval.

Elle a été rémunérée 3 102.20 € + 168.50€ de frais de déplacements pour la durée totale de son stage.

Tableau des agents année 2016

NOM	Prénom	Grade	Poste	Date de recrutement	Temps de travail	Rémunérations brutes	Indemnités brutes	
FILIERE TECHNIQUE								
PANNETIER	Gaël	Technicien principal de 2° classe, catégorie B	Technicien milieu aquatiques Responsable des services	04/12/2000	35 h	34 231 €	ISS et PSR 6660 € + 1700€ d'astreintes	
HOSPITAL	Pierre-Antoine	Adjoint technique de 2° classe, catégorie C	Agent technique d'entretien de rivières	01/10/2013	35 h	27 161 €	IAT 1960 € + 1700€ d'astreintes	
FILIERE ADMINISTRATIVE								
NADAUD	Géraldine	Adjointe administrative principale de 2° classe, catégorie C	Adjointe administrative	01/10/2016	5 h + 5 h / convention mise à dispo. / Rioux-Martin	961.38 €	-	
Convention de mise à disposition de services Mairie de Rioux Martin secrétariat technique						5h/s sur 3 mois	1200€	
Convention de mise à disposition de services Mairie de Chalais pour les paies, la comptabilité et dossiers des agents						3 h/s sur 9 mois	2162 €	

Financement des postes pour l'année 2016

Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne aval par le technicien milieu aquatiques et par d'adjoint technique territorial pour l'année 2016 (Salaire et charges + dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux postes)			
Dépenses TTC		Recettes	
Technicien milieu aquatiques	56 500 €	Agence de l'Eau	46 185 €
Adjoint technique	31 500 €	Région Nouvelle Aqu.	6 500 €
		Département 16	10 537.50 €
		Autofinancement	24 777.50 €
TOTAL	88 000 €	TOTAL	88 000 €

Prévisions année 2017

Tableau des agents année 2017 :

NOM	Prénom	Date d'entrée collectivité	Grade	Poste	Date de nomination	Temps de travail	Rémunération brutes	Indemnités
FILIERE TECHNIQUE								
PANNETIER	Gaël	04/12/2000	Technicien principal de 2° classe, catégorie B Proposition d'avancement de grade suite obtention examen professionnel =Ingénieur territorial, catégorie A	Responsable des services	01/0/2017	35 h	35600€	ISS et PSR 7500€ + astreintes 1700€
HOSPITAL	Pierre-Antoine	01/10/2013	Adjoint techn. de 2° classe, catégorie C	Technicien milieux aquatiques	01/0/2017	35 h	28000€	IAT 2800€ + astreintes 1700€
FILIERE ADMINISTRATIVE								
NADAUD	Géraldine	01/10/2016	Adjointe adm. principale de 2° classe, catégorie C	Adjointe administrative	01/0/2017	8 h/s	6800€	IAT 1000€
Convention de mise à disposition de services Mairie de Rioux Martin secrétariat technique						5h/s	4800€/an	
Convention de mise à disposition de services Mairie de Chalais pour les paies, la comptabilité et dossiers des agents						3h/s	3120 €/an	

Propositions :

- Mutualisation de service avec la Mairie de Chalais pour le **poste d'assistant prévention des risques professionnels.**
- Proposition d'augmentation du temps de secrétariat en concertation avec la commune de Chalais = Passage de 3 à 4.5 / heures par semaine pour 4815 € / an.

Financement prévisionnel des postes pour l'année 2017 :

Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne aval pour l'année 2017			
Dépenses TTC		Recettes	
Techniciens milieux aquatiques (2)	93 200 €	Agence de l'Eau	60 000€ + 16500€ /5 ans
Secrétaire technique = Forfait 340h/an	6 800 €	Région Nouvelle Aquai.	18 640 €
Barque	3 000 €	Département 16	5 500 €
Renouvellement Véhicule tout terrain	30 000 €	FCTVA (barque + 4*4)	4 429 €
		Autofinancement	27 931 €
TOTAL	133 000 €	TOTAL	133 000 €

L'animation et le suivi des cours d'eau des bassins Tude et Dronne aval, pour l'année 2017, ont été approuvées par délibération du Comité Syndical du 19 décembre 2016 (n° 43/2016 et 42/202016).

3°) ENGAGEMENTS PLURIANNUELS / PPG 2016-2026

Depuis 2013 de nombreuses réunions ont eu lieu afin de mettre en place un véritable dialogue territorial dans le but de produire un programme pluriannuel de gestion (PPG) partagé par les acteurs du territoire. Le bureau d'études GEODIAG a été missionné en septembre 2014 pour réaliser ce projet de programme pluriannuel de gestion concernant 410 km de berges et 35 ouvrages mobiles en lien avec le personnel du syndicat.

Ce programme sera réalisé en 10 tranches, chaque tranche se divise en plusieurs actions et postes de dépenses : le traitement de la ripisylve sur l'ensemble des cours d'eau, la restauration hydromorphologique la continuité écologique, la restauration d'annexes hydrauliques, le traitement sélectif des embâcles, le traitement de la Jussie, la communication et la sensibilisation, les points d'abreuvement hors du lit mineur, les actions de soutien d'étiage, le piégeage de ragondins et l'étude spécifique sur la retenue d'Aubeterre.

Ce programme, ainsi élaboré a été estimé à **2 045 000 € HT pour les actions liées à l'investissement à 1 200 000 € TTC correspondant à l'animation du programme au travers de 2,5 ETP de personnel.**

Ce programme, qui engage le syndicat de 2016 à 2026, fera l'objet d'une demande de subventions, chaque année, auprès de l'Europe, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, de la Région et des départements (16, 17 et 33). Il a été approuvé par le comité syndical, lors de la réunion du 07/12/2015 (délibération n° 470).

Détail du coût du PPG 2016 – 2026

			Montant H.T.	Récupération des coûts	Reste à Charge SIAH		
					40%	30%	20%
A - Traitement de la ripisylve et restauration hydromorphologique							
A1- Traitement sélectif de la ripisylve			650 000		260 000	195 000	130 000
A2- Restauration hydromorphologique			300 000		120 000	90 000	60 000
<i>Sous total A</i>			<i>950 000</i>	-	<i>380 000</i>	<i>285 000</i>	<i>190 000</i>
B - Continuité écologique							
B1- Continuité écologique Ouv L2 (9)	3 ouvrages à 100% de sub		565 000	0	160 000	120 000	80 000
B2- Continuité écologique Ouv Hors L2 (25)			200 000	0	80 000	60 000	40 000
<i>Sous total B</i>			<i>765 000</i>		<i>240 000</i>	<i>180 000</i>	<i>120 000</i>
C- Autres actions							
C1- Restauration d'annexes hydrauliques			50 000		20 000	15 000	10 000
C2- Traitement sélectif des embâcles			30 000		12 000	9 000	6 000
C3- Traitement de la Jussie			80 000		32 000	24 000	16 000
C4- Communication et sensibilisation			30 000		12 000	9 000	6 000
C5- Points d'abreuvement hors lit mineur			40 000		16 000	12 000	8 000
C6- Actions de soutien d'étiage			40 000		16 000	12 000	8 000
C7- Piégeage ragondin			40 000		16 000	12 000	8 000
C8- Etude spécifique retenue Aubeterre			20 000		8 000	6 000	4 000
<i>Sous total C</i>			<i>330 000</i>		<i>132 000</i>	<i>99 000</i>	<i>66 000</i>
<i>Sous total A+B+C</i>			<i>2 045 000</i>		<i>752 000</i>	<i>564 000</i>	<i>376 000</i>
D-Fonctionnement du SIAH			T.T.C.				
2,5 ETP et frais de fonctionnement			1 200 000		480 000	360 000	240 000
Total du projet de PPG pour 10 ans			3 245 000		1 232 000	924 000	616 000
Par an			324 500		123 200	92 400	61 600

Capacité de financement du syndicat

Le reste à charge pour le PPG Tude Dronne Charentaise est estimé à **92 000 € annuels (avec 70% de subventions)** pour couvrir l'ensemble du programme (920 000 € sur l'ensemble du programme décennal).

Il faut rajouter aux dépenses liées à ce PPG d'autres dépenses, liées à des études, à des travaux et à des investissements, ainsi qu'à des frais de fonctionnement non pris en compte dans ce programme :

- Autre frais de fonctionnement: **30 000 €**, non subventionné sur **130 000 €** de frais de fonctionnement prévus en 2017 + **20 000 €** d'autofinancement sur le fonctionnement subventionné à 80% soit un total de **50 000 €**.
- Investissement : Les autres dossiers qui sont subventionnés (études, travaux et investissements), le sont entre 60 et 80 %. Les 30 % en moyenne restant sont donc à charge du syndicat soit environ **20 000 €**.

Soit un total de reste à charge pour le syndicat de : 92 000 € (PPG) + 50 000 € (fonctionnement) + 20 000 € (autres investissements, travaux et études) = **162 000 € de dépenses**

Pour rappel les contributions communales représente en 2016 = 100 000€

Les années 2016 et 2017 sont des années « charnières » entre l'ancien PPG et le « rythme de croisière » du nouveau. De ce fait beaucoup de dépenses et d'opérations sont engagées budgétairement mais ne sont pas encore toutes mises en œuvre sur le terrain.

Les besoins en autofinancement du SIAH sont aujourd'hui supérieurs à sa capacité actuelle.

Le syndicat possède malgré tout pour le moment une trésorerie saine, 257 169.53 € d'excédent de fonctionnement pour 2017, qui permet de faire les avances de trésorerie nécessaires pour compenser le décalage entre la réalisation des travaux et le solde des subventions.

Le recours à l'emprunt peut être également envisagé pour certaines opérations.

4°) RECETTES DU SYNDICAT

Comme notifié dans les statuts du syndicat, les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont réparties entre toutes les collectivités adhérentes, au prorata :

- de la longueur de berges sur chaque territoire communal pour $\frac{1}{2}$. Longueur qui prend en compte le linéaire des cours d'eau faisant l'objet d'une étude ou d'un programme de travaux placé sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat et faisant l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général,
- de la population de chaque commune adhérente pour $\frac{1}{2}$, proportionnelle à la superficie communale située dans le bassin versant de la Tude et/ou sur le bassin versant de la Dronne aval.

Proposition de grille de répartition des charges pour l'année 2017 (identique à 2016 avec mise à jour INSEE et commune nouvelle)

COMMUNES	Linéaires avant 2012 BASSIN VERSANT TUDE : Tude et affluents. En mètres de berges	Nouveaux linéaires d'affluents de la Tude 2012 : En mètres de berges	Linéaires Dronne : En mètres de berges	Linéaires affluents Dronne : En mètres de berges	Longueur de berge (ml) TOTAL (A)	(% A)	pop, bassin versant	Pop Totale (hab.) recensement JO 2013	Population Prop, bassin versant (nbre habitants)	(% B)	Statuts actuels	Taxes communales 2017
AUBETERRE	0	0	5 880	0	5 880	1,19	1,000	413	413	1,79	1,49	1487
BARDENAC	5 050	0	0	0	5 050	1,02	0,860	260	224	0,97	0,99	994
BAZAC	5 800	0	6 015	0	11 815	2,38	1,000	161	161	0,70	1,54	1541
BELLON	10 050	2 400	0	0	12 450	2,51	1,000	164	164	0,71	1,61	1611
Commune nouvelle de BOISNE LA TUDE (Chavenat)	12 600	0	0	0	12 600	2,54	1,000	225	225	0,97	1,76	1758
BONNES	0	0	16 000	6 960	22 960	4,63	1,000	399	399	1,73	3,18	3180
BORS	6 065	0	0	2 070	8 135	1,64	1,000	253	253	1,10	1,37	1369
BRIE SOUS CHALAIS	6 920	4 320	0	0	11 240	2,27	1,000	166	166	0,72	1,49	1493
BROSSAC	0	0	0	0	0	0,00	0,460	519	239	1,03	0,52	517
CHALAIS	22 470	2 350	0	0	24 820	5,01	1,000	1 904	1 904	8,25	6,63	6627
CHAMADELLE	0	0	8 875	7 020	15 895	3,21	0,9990	695	694	3,01	3,11	3107
CHATIGNAC	0	3 240	0	0	3 240	0,65	0,890	195	174	0,75	0,70	703
COURGEAC	13 500	2 340	0	0	15 840	3,20	1,000	206	206	0,89	2,04	2044
COURLAC	9 450	0	0	0	9 450	1,91	1,000	59	59	0,26	1,08	1081
COUTRAS	0	0	9 850	5 540	15 390	3,11	0,4800	8 447	4 055	17,56	10,33	10332
CURAC	5 600	0	0	0	5 600	1,13	1,000	123	123	0,53	0,83	831
JUIGNAC	13 465	0	0	600	14 065	2,84	1,000	396	396	1,71	2,28	2276
LAPRADE	0	0	13 450	6 520	19 970	4,03	1,000	237	237	1,03	2,53	2528
LES ESSARDS	0	0	3 430	6 360	9 790	1,98	1,000	200	200	0,87	1,42	1421
LA BARDE	0	0	7 100	8 965	16 065	3,24	1,0000	470	470	2,04	2,64	2639
LAGORCE	0	0	4 700	0	4 700	0,95	0,1530	1 726	264	1,14	1,05	1046
LES EGLISOTTES et CHALAURES	0	0	6 350	1 840	8 190	1,65	0,9998	2 307	2 307	9,99	5,82	5821
LES PEINTURES	0	0	7 250	0	7 250	1,46	1,0000	1 585	1 585	6,86	4,16	4163
MEDILLAC	7 200	0	1 500	0	8 700	1,76	1,000	160	160	0,69	1,22	1224
MONTBOYER	31 475	0	0	0	31 475	6,35	1,000	402	402	1,74	4,05	4046
MONTIGNAC Le COQ	0	0	0	1 570	1 570	0,32	1,000	135	135	0,58	0,45	451
Commune nouvelle de MONTMOREAU (Aignes et Px, St Laurent de B, St Amant, St Eutrope, Montmoreau)	76 450	0	0	0	76 450	15,43	0,956	2 750	2 629	11,38	13,41	13406
NABINAUD	0	0	4 300	2 550	6 850	1,38	1,000	96	96	0,42	0,90	899
ORIVAL	5 100	0	0	0	5 100	1,03	1,000	160	160	0,69	0,86	861
PILLAC	0	1 870	0	7 100	8 970	1,81	1,000	276	276	1,20	1,50	1503
RIOUX-MARTIN	15 700	0	0	0	15 700	3,17	1,000	245	245	1,06	2,11	2114
ROUFFIAC	0	0	0	4 610	4 610	0,93	1,000	124	124	0,54	0,73	734
SAINT AIGULIN	0	0	8 175	8 845	17 020	3,43	1,0000	1 945	1 945	8,42	5,93	5929
ST-AVIT	2 800	0	0	0	2 800	0,56	1,000	198	198	0,86	0,71	711
ST-MARTIAL	7 450	0	0	0	7 450	1,50	1,000	140	140	0,61	1,05	1055
St QUENTIN de Chalais	0	0	4 090	11 270	15 360	3,10	1,000	276	276	1,20	2,15	2147
ST-ROMAIN	3 000	950	0	5 430	9 380	1,89	1,000	563	563	2,44	2,17	2165
St SEVERIN	0	0	4 220	4 300	8 520	1,72	0,550	758	417	1,81	1,76	1762
YVIERS	14 600	630	0	0	15 230	3,07	0,800	512	410	1,77	2,42	2423
TOTAUX	274 745	18 100	111 185	91 550	495 580	100		29 850	23 092	100	100	100000

Montant des taxes 2016 : 100 002 € de recettes.

Propositions 2017 : 100 000 € de recettes.

Evolutions au 01/01/2018 en lien avec la Loi et la taxe GEMAPI

Au 1^{er} janvier 2018 la compétence GEMAPI sera une compétence obligatoire des communes mais sera transférée automatiquement aux établissements publics de coopération intercommunale dont elles font partie. Il n'y aura plus contributions communales en 2018.

Ces taxes communales pourront être remplacées pour tout ou partie, par une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. La mise en place de la taxe GEMAPI reste à libre décision des EPCI, sans mise en place de cette taxe, la compétence devra être financée sur les fonds propres des EPCI.

Cette taxe GEMAPI est :

- Facultative, pouvant être instituée par les EPCI à fiscalité propre,
- Plafonnée, à 40 € par habitant et par an,
- Le produit est affecté à un budget annexe spécial,
- La taxe doit être créée par délibération de l'EPCI avant le 1^{er} octobre (pour mise en œuvre en n+1).

Le produit de la taxe est réparti entre les assujettis aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises. Les services fiscaux répartissent la recette cible sur les taxes foncières, les taxes d'habitation et les cotisations foncières des entreprises proportionnellement aux recettes de chacune d'elles.

Le Comité Syndical, lors de la réunion du 19 décembre 2016 (délibération n° 31/2016), a décidé :

- d'anticiper dans la mesure du possible la mise en place de la loi GEMAPI,
- de créer une commission qui aura la charge de travailler sur un projet de révision des statuts,
- d'associer à cette démarche toutes les communes présentes pour tout ou partie sur le bassin de la Tude ou sur le bassin de la Dronne aval sur les départements 17 et 33 et n'étant pas membres du syndicat,
- de réunir dès début 2017 les EPCI à fiscalité propre dont leurs territoires se trouvent dans le périmètre syndical (CDC Lavalette Tude Dronne, CDC de La Haute Saintonge, CDC des 4B et Communauté d'agglomération du Libournais) afin d'échanger les points de vues et de préparer l'avenir ensemble.

Point d'étape, échanges et débats sur le sujet.

5°) INVESTISSEMENTS en cours et prévus pour 2017

OP 138 : Etude pour le Programme Pluriannuel de Gestion des bassins Tude et Dronne Charentaise : Opération lancée en septembre 2014.

L'étude pour le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) sur le bassin versant de la Tude a fait l'objet d'une dernière délibération du Comité Syndical, en date du 22 septembre 2014 (n° 449). C'est le bureau d'études GEODIAG qui a été choisi. Cette délibération valide également une demande de subventions auprès de l'Europe, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région, le Département 16 et la Fédération de pêche.

A ce jour, le PPG dans sa globalité est en d'instruction dans les services de l'état.

Dépenses restants à réaliser en 2017 : 15 124 € et recettes restant à percevoir : 9600 €.

OP 138 - étude pour le PPG de la Tude			
Dépenses TTC		Recettes TTC	
Mise à jour carto. et état des lieux	11 200 €	Agence de l'Eau	48 000 €
Etude hydromorpho.	59 640 €	GAL Pays Sud Charente	12 800 €
Autres frais	9 160 €	Autofinancement	19 200 €
TOTAL	80 000 €	TOTAL	80 000 €

OP 143 : Etude globale de bassin versant pour le Programme Pluriannuel de Gestion de la Dronne aval :

Opération lancée en avril 2016.

L'étude pour le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) sur le bassin versant de la Dronne aval a fait l'objet d'une dernière délibération du Comité Syndical, en date du 19 décembre 2016 (n°35/2016). Suite à la commission consultative des marchés publics du 23/11/2016, c'est le bureau d'études ARTELIA de Bordeaux qui a été choisi.

Cette délibération valide également une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et des Départements 17 et 33 qui ont été envoyées.

Début de l'étude : janvier 2017

OP 143 - Etude pour le PPG de la Dronne			
Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles	
Etude avec ARTELIA	29 940 €	Agence de l'Eau	18 436 €
+ frais liés à l'étude	10 060 €	Département 17	4 341 €
		Département 33	3 888.80 €
		FCTVA	5 468 €
		Autofinancement	7 866.20 €
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €

OP 144 : Programme Pluriannuel de Gestion : Tude Dronne Charentaise : tranche 1 (2016/2017) :

Délibération n° 30/2016 du 23/03/2016.

Subvention du Département acceptée, en attente des arrêtés de subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Début des travaux : 01/08/2016. Travaux finalisés le 30 décembre 2017

OP 144 – PPG 2016 – 2026 TR 1 – année 2016			
Dépenses TTC		Recettes	
Ripisylve	128 200 €	Département 16	32 266.23 €
Embâcles	9 600 €	Agence de l'Eau	72 789.60 €
Jussie	2 400 €	FCTVA	21 462 €
Communication	12 000 €	Autofinancement	30 482.17 €
Ragondins	4 800 €		
TOTAL	157 000 €	TOTAL	157 000 €

OP 145 : Programme Pluriannuel de Gestion : Tude Dronne Charentaise : tranche 2 (2017/2018) :

Délibération n° 34/2016 du 19/12/2016.

Dossiers de subventions déposés en décembre 2017.

Début des travaux : Juillet 2017 à décembre 2018

OP 145 – PPG TR 2 – année 2017			
Dépenses TTC		Recettes sur ht	
Ripisylve	78 539 €	Département 16	18 000 € en instruction
Restauration hydro.	30 439 €	Agence de l'Eau	72000€ en instruction
Continuité (hors liste 2)	12 000 €	Région Nouvelle Aqu.	2400€ en instruction
Embâcles	3 600 €	FCTVA	19 867€
Jussie	9 600 €	Autofinancement prévisionnel	33 071 €
Abreuvement	6 000 €		
Ragondins	5 160 €		
TOTAL	145 338 €	TOTAL	145 338 €

OP 146 : Continuité écologique sur les ouvrages de liste 2, OP 10, 15 et 18

Délibération n° 46/2016 du 19/12/2016.

Ouvrages concernés :

- OP n° 10, pour le barrage de Bosseau, coût prévisionnel : 70 000 € HT-2018
- OP n° 15, pour le barrage du Berteau, coût prévisionnel : 25 000 € HT-2018
- OP n° 18, pour le barrage de Pavillon, coût prévisionnel : 70 000 € HT-2017

Soit un total, pour la mise en conformité de ces 3 ouvrages, de 165 000 € HT.

Ces dépenses, **inscrites en 2017 et 2018 en fonctionnement**, feront **exceptionnellement** l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 100%.

Dossiers de demande de subventions déposés le 22 décembre 2016.

Début des travaux : automne 2017 pour le barrage de Pavillon sous réserve de la mise à jour réglementaire par la DDT 16.

OP 146 – continuité écologique			
OP 10 (barrage de Bosseau) + OP 15 (barrage du Berteau) + OP 18 (barrage de Pavillon)			
Dépenses TTC		Recettes TTC	
Barrage Pavillon	84 000 €	Agence de l'Eau	165 000 €
Barrage de Bosseau	84 000 €	FCTVA	27 066 €
Barrage du Berteau	30 000 €	Autofinancement	5 934 €
TOTAL	198 000 €	TOTAL	198 000 €

Matériel : investissement pour 2017

Investissements			
Dépenses TTC		Recettes sur HT	
Véhicule tout terrain	30 000 €	Agence de l'Eau (subvention sur 5 ans)	16 500 €
Barque	3 000 €	Département 16	5 500 €
Matériel informatique	2 000 €	FCTVA	4 784 €
		Autofinancement	8 216 €
TOTAL	35 000 €	TOTAL	35 000 €